



Cayenne, le 24 août 2017

Le Président
de l'Assemblée de Guyane



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Mesdames et Messieurs
les Socio-professionnels du Bâtiment

Objet : Accord de Guyane - 53 M€ de dotations en investissement

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez parmi les mesures de l'Accord de Guyane figure, à l'instigation d'ailleurs très claire de la Collectivité, la transformation des 53 M€ de prêts négociés avant le mouvement social auprès de l'AFD et de la Caisse des Dépôts pour financer ses investissements en subventions.

L'esprit comme la rédaction même de la mesure, malgré une écriture initiale peu habile, traduisent bien l'enjeu. En effet comme il est écrit dans le document de restitution du Comité national du 11 juillet 2017 établi par le Ministère des Ours-mer « cette mesure permettra à la Collectivité d'assurer le financement de son programme d'investissement en faveur du territoire ». Cet appui exceptionnel d'équilibre du PPI, le Programme Prioritaires des Investissements de la Collectivité, répond donc bien aux termes du protocole initial publié au journal officiel et l'ensemble de ce financement sera affecté au « paiement des factures des entreprises guyanaises » qui seront titulaires des marchés de cette programmation.

Je souhaite donc dissiper tout malentendu. Il ne peut être en effet question que la CTG se voit imposée par les entreprises ou l'Etat l'opportunité des opérations aidées par ces 53 M€ ou une quelconque supervision, ce qui serait contraire tant au cadre politique des accords, qu'au cadre juridique lié à la règle constitutionnelle de la libre administration des collectivités locales, pourrait entraîner par ailleurs un risque de conflits d'intérêts pour les entreprises si elles étaient associées aux décisions sur les affectations de ces fonds et au-delà même serait contre-productif opérationnellement et ne garantirait en aucune façon la sortie d'opérations et in fine la mobilisation effective des fonds pour le territoire.

Par contre la CTG s'inscrit bien évidemment dans une relation de partenariat de confiance avec l'Etat et de transparence sur la bonne utilisation des fonds comme dans un souci permanent de bonne information des acteurs économiques.

Je vous rassure également sur la cohérence entre les fonds européens, le CPER et le PPI de la Collectivité. Ce dernier intègre naturellement les engagements contractuels majeurs souscrit par la CTG, mais je tiens à rappeler que le PPI intègre aussi des opérations nécessaires au territoire et ne relevant pas du CPER qui a un objet précis et limité.

Espérant avec ce courrier avoir levé toute ambiguïté, je vous atteste de ma volonté de mobiliser au mieux des intérêts du territoire les financements déjà obtenus même si nous savons qu'ils demeurent, hélas, encore insuffisants.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de l'Assemblée de Guyane

Rodolphe Alexandre